



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Bonification du Supplément de revenu garanti

19 avril 2025

Bonifier les prestations du Supplément de revenu garanti (SRG) afin de porter le revenu des bénéficiaires au-dessus du seuil de faible revenu après impôt (SFR après impôt) à compter du 1er avril 2025. Bonifier les prestations subséquentes du SRG de sorte que le revenu des bénéficiaires atteigne la mesure du faible revenu après impôt (MFR après impôt) d'ici 2028-2029.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	421	838	1 666	3 311	3 828	10 064
Millions de dollars						

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Il a été estimé que le coût de la mesure correspond à l'écart entre le SFR après impôt d'un bénéficiaire (MFR après impôt d'un ménage d'une personne) et le revenu disponible de ce ménage (revenu du ménage après impôt rajusté¹).

La version 30.3² de la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada a été utilisée pour estimer la bonification requise des prestations du SRG pour les bénéficiaires admissibles ainsi que le nombre de bénéficiaires. Les estimations de la BD/MSPS ont été rajustées en fonction des données antérieures sur le SFR après impôt et pour refléter les tendances liées au vieillissement de la population au moyen de la projection de référence du CPE du DPB pour ce qui est du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus. Pour porter le revenu des bénéficiaires du SFR après impôt à la MFR après impôt, les prestations additionnelles du SRG ont été projetées à l'aide du taux de croissance annuel composé de leur valeur au cours de l'horizon 2025-2026 à 2028-2029.

Sources de l'incertitude

Les principales sources de l'incertitude concernent le nombre de bénéficiaires et la répartition du revenu

après impôt ainsi que l'interaction avec d'autres mesures proposées visant à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. On n'a pas tenu compte d'une éventuelle réaction comportementale.

Sources des données

Prestations du SRG, revenu disponible, SFR après impôt, MFR après impôt, nombre de bénéficiaires du SRG et nombre de personnes âgées de 65 ans et plus

BD/MSPS, version 30.3, Statistique Canada

Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus

Prévision de référence du CPE – Avril 2025, Bureau du directeur parlementaire du budget

Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus à faible revenu (SFR après impôt)

Tableau 11-10-0135-01 – Statistiques du faible revenu selon l'âge, le sexe et le type de famille économique (x 1000), Statistique Canada

1. Le DPB a suivi la norme internationale afin de mesurer le revenu après impôt rajusté, soit le revenu après impôt d'un ménage divisé par la racine carrée du nombre de personnes formant le ménage.
2. Cette analyse repose sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de la BD/MSPS ont été préparés par le DPB, et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement aux auteurs.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1064997-P_f